



Février 2016





28 janvier 2016



Négociations Annuelles Obligatoires Les décors sont plantés !!!!



Ce 27 janvier 2016, les organisations syndicales étaient conviées à la première des NAO, baptisée réunion préparatoire NAO.

► Un joli numéro qui cache quoi?

- ✓ Un survol du contexte économique et social Français, histoire de vous prouver que ce que nous entendons tous les jours à la télé, n'est que réalité.
- ✓ La présentation de l'évolution des charges patronales, histoire de nous montrer que seules les entreprises paient des charges
- ✓ Le chiffre d'affaires et les résultats 2015, histoire de nous achever en nous faisant remarquer que la consommation n'a pas augmenté depuis 5 ans. Le tout, accompagné de chiffres alarmants:

CA pratiquement - 3 % par rapport à 2014

Une perte supérieure à 450 millions d'euros par rapport à 2014

Un écart au plan de presque - 500 millions.

Qui a écrit ce plan ? N'était-il pas une fois de plus trop ambitieux par rapport au commerce que nous faisons ?

- ✓ Enfin un cash flow net courant proche de celui de l'an passé et un résultat net courant qui se bonifie.

► Puis vient le tour des indicateurs sociaux 2015, histoire de verser une larme supplémentaire et de s'apitoyer sur le sort de l'Entreprise, et surtout sur le nôtre !!!!

- Evolution des rémunérations avec l'exemple d'un 2B qui passe de 15,3 mois de salaire en 2011 (pour rappel en 2010 c'était 17,2) à **13, 9 mois en 2015**. Mais soyez rassurés, dans le même temps son forfait annuel brut a augmenté, passant de 19 066€ à 20136€ soit +1090€(sur 60 mois, presque 18€ brut mensuel supplémentaire !!!!). **Difficile d'aller au-delà lol !!!**
- En parallèle, PP et Participation, sur la même période ont fondu comme neige au soleil, **à qui la faute?**
- Heureusement, la ristourne sur achat, est toujours gracieusement octroyée, mais devant la perte de pouvoir d'achat des salariés, elle évolue de - 0,26%. Malgré tout on nous explique que pour un salarié 2B, c'est +3% de salaire annuel net et de fait, pour l'employé cela apporte un complément de rémunération indirecte de 0,36 mois de salaire. **Mdr !!!!**



28 janvier 2016



Maintenant que vous êtes nourris de ces chiffres



► Chiffres qui nous l'espérons ne provoqueront pas d'indigestion, il est temps de vous expliquer comment s'organisera la suite.

- **Le 4 février:** rencontre individuelle avec les organisations syndicales. Pour Force Ouvrière, le créneau 8 h à 9h 30 sera consacré à la présentation de VOS REVENDICATIONS
- Puis la séance plénière, initialement prévue le 25 février 2016, se déroulera à une date non définie aujourd'hui, **entre avril et juin 2016**. Il serait trop long de vous expliquer comment nous en sommes arrivés là, mais voilà les grandes lignes:

Changeement de Gouvernance

Stratégies et orientations de l'Entreprise non présentées

Qui fait quoi et qui remplace qui ?

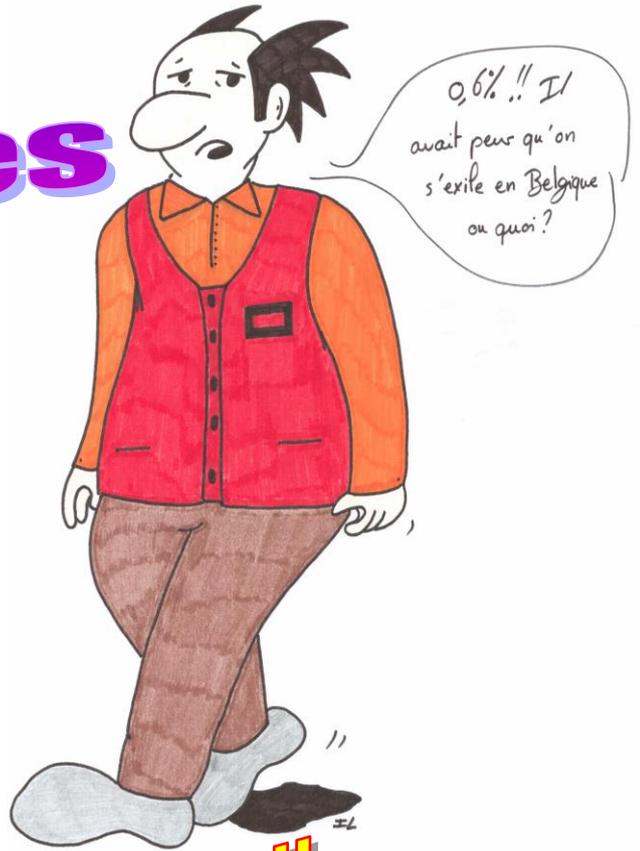
Quelle politique sociale et salariale etc...

► **Position Force Ouvrière:** Exceptionnellement, nous ne nous opposerons pas, pour l'année 2016, à ce que les NAO se traitent un peu plus tard que d'habitude, même si cela nous paraît **INNACCEPTABLE** car la faute ne repose que sur L'Employeur Auchan.

Quoi qu'il en soit, Force Ouvrière, a rappelé qu'un outil, nommé **EFFET RETROACTIF** existe et qu'il faudra savoir le mettre en oeuvre

**Dans cette pièce en trois actes
Préparatoire, bilatérale, plénière
Si les décors sont posés par Auchan,
les costumes portés par vos délégués FO
les véritables acteurs
c'est vous!!!!**

La grille des salaires



Comme vous le savez le SMIC qui est le salaire minimum en France a été augmenté (+0.6%) au 1^{er} janvier 2016 :
Nouveau Taux horaire du SMIC : 9,67 €

Auchan a décidé fin décembre de modifier de manière unilatérale sa grille de salaire afin de respecter le SMIC. (Et oui ça bosse dur à la direction Auchan France entre Noël et le jour de l'An !!!!!!!!)

L'ancienne

La nouvelle

1A	10,11 €	1 533,38 €
1B	10,15 €	1 539,45 €
1C	10,56 €	1 601,64 €
1D	10,86 €	1 647,14 €
2A	10,11 €	1 533,38 €
2B	10,22 €	1 550,07 €
2C	10,63 €	1 612,25 €
2D	10,94 €	1 659,27 €
3A	10,20 €	1 547,03 €
3B	10,77 €	1 633,49 €
3C	11,20 €	1 698,70 €
3D	11,52 €	1 747,24 €
4A	11,00 €	1 668,37 €
4B	11,61 €	1 760,89 €
4C	12,07 €	1 830,66 €
4D	12,42 €	1 883,74 €

+ 0,05 € par heure

+ 0,01 € par heure

+ 0,05 € par heure

10,16 € 1 540,97 €

10,16 € 1 540,97 €

10,56 € 1 601,64 €

10,86 € 1 647,14 €

10,16 € 1 540,97 €

10,22 € 1 550,07 €

10,63 € 1 612,25 €

10,94 € 1 659,27 €

10,20 € 1 547,03 €

10,77 € 1 633,49 €

11,20 € 1 698,70 €

11,52 € 1 747,24 €

11,00 € 1 668,37 €

11,61 € 1 760,89 €

12,07 € 1 830,66 €

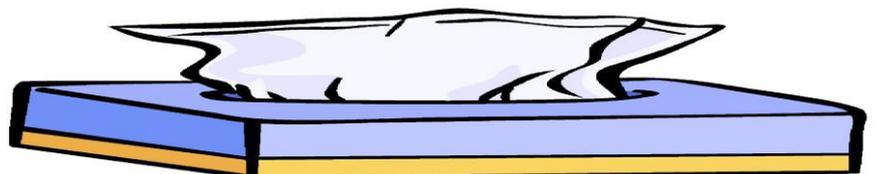
12,42 € 1 883,74 €

+ 7,59 € par mois

+ 1,52 € par mois

+ 7,59 € par mois

Et les autres ?????



**POURQUOI une grande Entreprise comme Auchan
est-elle obligée d'augmenter la grille de salaire
à chaque augmentation du SMIC ?**

Et ce, même quand la grille est supérieure au SMIC !!!

Dans notre taux horaire inscrit sur notre fiche de paye, Auchan a intégré le forfait pause à savoir 5% (on est payé 35h mais on est présent 36h45 avec la pause). Afin de savoir si notre taux horaire est supérieur au SMIC, il faut enlever 5% (la pause) à tous les taux horaires de la grille salariale Auchan.

De fait, afin de respecter le SMIC, aucun taux horaire à Auchan ne peut être inférieur à 9,67 € + 5% soit **10,15 €**.

Voici la nouvelle grille de salaire (sans la pause)

1A	9,68 €	1 468,17 €
1B	9,68 €	1 468,17 €
1C	10,06 €	1 525,80 €
1D	10,34 €	1 568,27 €
2A	9,68 €	1 468,17 €
2B	9,73 €	1 475,75 €
2C	10,12 €	1 534,90 €
2D	10,42 €	1 580,40 €
3A	9,71 €	1 472,72 €
3B	10,26 €	1 556,13 €
3C	10,67 €	1 618,32 €
3D	10,97 €	1 663,82 €
4A	10,48 €	1 589,50 €
4B	11,06 €	1 677,47 €
4C	11,50 €	1 744,21 €
4D	11,83 €	1 794,26 €

COMPAREZ AVEC LE SMIC :

9,67 € DE L'HEURE

1 466,62 € PAR MOIS

**MAIS OÙ SONT PASSÉS LES 30%
DE GDI INTÉGRÉS À NOTRE TAUX
HORAIRE ?**

(CONTRAT SALARIAL 2007)

Le 27 mai 1968, après plusieurs semaines de grèves et de manifestations, les salariés de France infligeaient une défaite au patronat en obtenant que le salaire minimum augmente de 35%.

Aujourd'hui, un travail à plein temps au SMIC ne suffit même pas à subvenir aux besoins d'une seule personne.

La preuve : à partir de janvier 2016, la CAF va verser 132 euros par mois, financés par les contribuables, aux personnes seules travaillant à plein temps au SMIC.

Il est vraiment temps d'infliger de nouvelles défaites au patronat !

Comparatif d'un salaire 2B

Niveau 2B	AUCHAN	Simply Market (ATAC)	CARREFOUR	Carrefour Market (Champion)	Casino (Géant)
Taux horaire	10,22 €	10,29 €	10,30 €	10,217 €	10,26 €
Forfait Mensuel	1 550,07 €	1 560,00 €	1 562,10 €	1 549,61 €	1 556,13 €

Même les salariés ATAC appartenant au même groupe, sont mieux payés que les salariés Auchan. Mais comme le répète la direction "à Auchan il y a les primes, la participation, Valauchan..."

- Les primes de progrès deviennent inexistantes, 3 sur 4 sont proches de zéro,
- la participation chute année après année, ça promet pour 2016 ...
- Valauchan, personne n'est capable de nous expliquer ce qui attend les salariés.....

Ecart de salaire entre 1A et 2B

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
1A	1 094,05 €	1 148,14 €	1 184,54 €	1 228,53 €	1 255,83 €	1 274,03 €	1 381,71 €	1 405,98 €
2B	1 215,08 €	1 243,69 €	1 274,03 €	1 304,36 €	1 325,60 €	1 375,65 €	1 419,53 €	1 427,21 €
ECARTS	121,03 €	95,55 €	89,49 €	75,83 €	69,77 €	101,62 €	37,82 €	21,23 €

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1A	1 419,63 €	1 437,83 €	1 507,60 €	1 516,70 €	1 525,80 €	1 533,38 €	1 540,97 €
2B	1 437,83 €	1 453,00 €	1 524,28 €	1 533,38 €	1 542,48 €	1 550,07 €	1 550,07 €
ECARTS	18,20 €	15,17 €	16,68 €	16,68 €	16,68 €	16,69 €	9,10 €

Entre 2007 et 2016, l'écart mensuel entre le 1A et le 2B est passé de 101,62 € à 9,10 €. Voilà comment sont remerciés les salariés par Auchan, et ce avec la complicité des syndicats CFTC et CGC qui ont signé la plupart des accords de salaires pendant cette période. (certainement dans l'intérêt des salariés ????)



4 février 2016



Négociation Annuelle Obligatoire Acte 2: la Bilatérale



► **Scène 1 : Un salaire avant tout !** Afin d'avoir la première grille de la grande distribution, conformément à l'engagement pris par la Direction Auchan France il y a 2 ans, et de compenser entre autre, le manque de primes de progrès et de participation, passant de 4,2 mois (en 2010) à 0,9 mois cumulé(GDI incluse), voici la grille présentée par Force Ouvrière.

PROPOSITION FO 2016 PLUS 100€ POUR TOUS SUR GRILLE* Auchan au 1 ^{er} janvier 2016			AUGMENTATION
Niveaux et Echelons	TAUX HORAIRE PAUSE INCLUSE	FORFAIT MENSUEL POUR 151 h 67	EN EUROS PAR RAPPORT GRILLE AUCHAN DU 1/1/2016
1A	10,16	1540,97	
1B	10,81	1639,55	SOIT +98,58 €
1C	11,24	1704,77	SOIT + 103,13€
1D	11,56	1753,30	SOIT + 106,16€
2A	10,82	1641,06	SOIT + 100,09€
2B	10,88	1650,17	SOIT + 100,10€
2C	11,31	1715,38	SOIT + 103,13€
2D	11,64	1765,43	SOIT + 106,16€
3A	10,89	1651,68	SOIT + 104,65€
3B	11,43	1733,58	SOIT + 100,09€
3C	11,88	1801,84	SOIT + 103,14€
3D	12,23	1854,92	SOIT + 107,68€
4A	11,66	1768,47	SOIT + 100,10€
4B	12,27	1860,99	SOIT + 100,10€
4C	12,76	1935,31	SOIT + 104,65€
4D	13,13	1991,42	SOIT + 107,68€

*pour les salariés hors grille : augmentation minimum de 100€ et plus selon l'échelon



4 février 2016



**Un salaire OUI !!!
Mais aussi des avancées sociales !!!**



▶ **Scène 2 : Amélioration du statut social**

➤ **Couverture sociale :**

- Mise en place de la subrogation sécurité sociale (c'est l'employeur qui perçoit les indemnités journalières et maintient votre salaire)
- Suppression de l'application des trois jours de carence par l'Entreprise

➤ **Fermeture de tous les magasins à 21 h**

➤ **Mise en place d'un 13^{ème} mois** soit versement annuel de 14 mois

➤ **Prime d'ancienneté** : réinstauration pour tous, sur le système de 1999 (3% entre 3ans et 6ans ; 6% au-delà), et ajout d'une journée CP après 20 ans

➤ **Instauration d'une prime de vacances** à hauteur de 200€ versée en juin

➤ **Extension** de la ristourne 10% à Auchan.fr

➤ **Mise en place des tickets restaurant**

➤ **Récupération des dimanches fériés** sur 2016 (1^{er} mai ; 8 mai ; 25 décembre ; 1^{er} janvier)

➤ **Gratification pour ancienneté** dans l'entreprise sous forme de bon d'achat : **déclenchement automatique** sans lien avec la médaille du travail

L'acte 2 vient de se jouer, le rideau tombe!

Vos revendications dans leur intégralité ont été présentées à une DRH à l'écoute.
Si nous avons pris connaissance des chiffres dans l'acte 1, l'Entreprise a connaissance de VOS demandes à la fin de l'acte 2

Position Force Ouvrière: l'espoir fait vivre

Gageons que la nouvelle équipe dirigeante donnera dans l'acte 3 un signe fort et motivant à tous ses salariés

Acte 3 programmé le 7 avril : la plénière de négociation

Et n'oubliez pas que LES VRAIS ACTEURS, c'est VOUS !

LES VRAIS ACTEURS C'EST VOUS ENSEMBLE REUSSISSONS



FO AVANT, JE N'ÉTAIS
PAS SYNDIQUÉ

Venez nous
rejoindre



Adhérez au
syndicat **FO**
Auchan

66 % du montant
de la cotisation
vous donne droit
à un crédit d'impôt



sections
syndicat
FO
la force syndicale
Auchan

Toujours à vos côtés

Une question, un renseignement...

Contactez le syndicat **Force Ouvrière** Auchan
et ses élus (es) qui sont **LES VÔTRES**

Ou le délégué syndical central

- Par le téléphone : **06 66 67 45 08**
- Par mail : pascal.saeyvoet@bbox.fr
- Par notre page Facebook : FO Auchan NAO 2016

FO
la force syndicale

LE DROIT AU RESPECT, LE RESPECT DE VOS DROITS !